

Glossaire EU-SILC

Risque de pauvreté	Il s'agit d'un indicateur de pauvreté relative, déterminé par rapport à la médiane du revenu disponible. Sont alors considérés comme pauvres les ménages qui, au regard de ce revenu, se trouvent en dessous d'une norme déterminée.
Seuil de pauvreté (autres termes : seuil de risque de pauvreté, limite de pauvreté)	Ce seuil, qui est lié à la répartition des revenus elle-même, est fixé à 60% de la médiane du revenu disponible au niveau individuel.
Revenu disponible	Le revenu disponible médian individuel se déduit du revenu disponible du ménage, en corrigeant celui-ci en fonction de la taille du ménage. Pour obtenir le <i>revenu disponible au niveau individuel</i> , il ne suffit pas de diviser le revenu disponible d'un ménage par le nombre de membres de ce ménage. Il y a lieu en effet de prendre en compte que les membres adultes, et moins encore les enfants, ne contribuent pas de manière proportionnelle au revenu du ménage. Un poids de 1 est assigné à la personne de référence du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne âgée de plus de 14 ans, et un poids de 0,3 à chaque enfant (EU-SILC 131-rev/04).
Revenu brut total	La somme de tous les revenus de tous les membres du ménage ; sont compris : les revenus bruts du travail salarié, le revenu brut d'indépendant (monétaire et non monétaire), le revenu de la propriété, les revenus financiers, les transferts sociaux, les autres revenus bruts, ...
Revenu disponible	Le revenu disponible est égal au revenu brut moins les impôts, les charges sociales et les transferts entre ménages.
Revenu total disponible du ménage	La somme de tous les revenus de tous les membres du ménage.
Médiane	La médiane d'une série ordonnée d'observations est la valeur centrale (en cas d'un nombre impair d'observations) et la moyenne arithmétique des deux valeurs centrales (en cas d'un nombre pair d'observations). L'on peut donc dire intuitivement que la médiane divise une série ordonnée d'observations en deux parties égales.

Écart relatif médian du risque de pauvreté	L'écart entre, d'une part, le revenu médian équivalent des personnes se trouvant sous le seuil de pauvreté et, d'autre part, ce seuil lui-même, exprimé comme un pourcentage de ce seuil.
Ratio des quintiles de revenus (S80/S20)	Reflète la répartition des revenus à l'intérieur d'un pays. Le S80/S20 est le rapport du revenu total touché par les 20% de la population au revenu le plus important (quintile supérieur), au total des revenus touchés par les 20% de la population au revenu le plus faible (quintile inférieur). Le ratio S80/S20 est sensible uniquement à des changements survenant dans les tranches de 20% inférieur et supérieur des revenus.
Coefficient de Gini	Reflète le degré d'inégalité des revenus dans un pays. La valeur que peut prendre ce coefficient varie de 0% (égalité complète) à 100% (inégalité complète).
Transferts sociaux	Revenus de transfert : allocations de chômage, allocations familiales, pensions de retraite, etc.
Intensité de travail (IT)	Intensité de travail (IT) = le nombre de mois travaillés par un ménage, rapporté au nombre de mois ouvrables. Par exemple, dans le cas de figure d'un couple ayant vécu ensemble pendant toute l'année, l'IT est égal au nombre total de mois travaillés par ces deux personnes, divisé par 24 (2*12 mois = nombre maximum théorique de mois ouvrables).
Ménages privés	Personnes habitant à une même adresse et ayant chacune une part dans les dépenses et recettes du budget du ménage.
Indicateurs monétaires	Indicateurs calculés à partir des dépenses et recettes du budget du ménage.
Indicateurs non monétaires	Ceux-ci comprennent : la possession d'un certain nombre d'articles de luxe, l'incapacité à boucler le budget, l'ampleur de l'endettement, et le manque enduré en ce qui concerne les besoins fondamentaux.